

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 29 mars 2010.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/10/02/21/MB.-

ORDRE DU JOUR :

21. Délibération n°17 du Conseil de l'Action Sociale du 27 janvier 2010
ayant pour libellé : Convention de collaboration entre le CPAS de
Morlanwelz et « COORDI 15 » - Examen – Approbation – Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François,
ALEV Nebih, Echevins ; FACCO Giorgio, Président du CPAS ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, Mme BILLIET Virginie, MM.
MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-
LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid,
MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, MATTIA Gerardo, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico,
Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu l'article 119 de la Loi organique des CPAS du 08 juillet 1976 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Décide à l'unanimité ;

- D'approuver la délibération susmentionnée.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,